

> MATHILDE MASE, responsable des programmes Asile •



DES PAYS D'ORIGINE VRAIMENT SÛRS ?

En France, les demandeurs d'asile qui viennent des pays d'origine sûrs (POS) ont moins de chance d'obtenir une protection. Ils risquent, de fait, d'être renvoyés chez eux même si les droits de l'homme y sont peu respectés.

Fin 2015, l'ACAT et ses partenaires ont déposé des recours devant le Conseil d'État (CE) pour faire annuler la liste des pays d'origine sûrs (POS). Fixée par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), elle est utilisée en France pour placer en procédure accélérée certaines demandes d'asile. Parce qu'elles sont préjugées comme moins légitimes, ces demandes

sont traitées selon des modalités moins favorables que les autres (voir notre article page 38), ce qui réduit, pour les demandeurs, les chances d'aboutir à une protection. En droit d'asile, un pays d'origine est considéré comme sûr lorsqu'un système démocratique y est en place. Critère supplémentaire : aucune persécution, torture, traitement, peine inhumain ou dégradant n'y est pratiqué. De façon générale et permanente, il n'y a pas non plus de menace de violences, ni de conflit armé.

Le taux de protection global est la proportion de décisions positives prises par l'OFPRA et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) pour une zone géographique donnée. L'année dernière, presque 15 % des demandeurs d'asile en France étaient originaires d'un POS. En moyenne, seuls 19,8% d'entre eux ont obtenu une protection. En comparaison, le taux de protection moyen était de 33,7% pour l'ensemble des autres pays.

ALBANIE EUROPE

Le taux de protection global : **26,2%**
Demandes d'asile en 2015 : **2245**

Intégrée à la première liste des POS en 2005, malgré un taux de protection global de 24,6 %.

Problématiques principales :

- Mauvais traitements en détention
- Violences faites aux femmes et discriminations contre les minorités
- Traite des êtres humains
- Atteintes à la liberté de la presse
- Corruption et manque d'efficacité du système judiciaire

ARMÉNIE EUROPE

Le taux de protection global : **12,1%**
Demandes d'asile en 2015 : **975**

Intégrée à la liste des POS en 2009, malgré un taux de protection global de 13 %.

Problématiques principales :

- Définition légale et sanctions de la torture non conformes aux standards internationaux
- Torture et mauvais traitements en détention
- Pressions contre la société civile
- Manque d'indépendance et d'impartialité du système judiciaire

BÉNIN AFRIQUE DE L'OUEST

Le taux de protection global : **20%**
Demandes d'asile en 2015 : **30**

Intégré à la première liste des POS en 2005.

Problématiques principales :

- Mauvaises conditions de détention
- Atteintes fréquentes à la liberté d'expression et de réunion
- Traite des êtres humains

BOSNIE-HERZÉGOVINE EUROPE

Le taux de protection global : **15,1%**
Demandes d'asile en 2015 : **283**

Intégrée à la première liste des POS en 2005 malgré un taux de protection global de 67,4 %.

Problématiques principales :

- Violences faites aux femmes et discriminations contre les minorités
- Atteintes à la liberté de la presse
- Corruption et manque d'indépendance du système judiciaire

CAP-VERT AFRIQUE DE L'OUEST

Le taux de protection global : **< 0,5%**
Demandes d'asile en 2015 : **< 5**

Intégré à la première liste des POS en 2005.

Problématiques principales :

- Mauvais traitements en détention
- Violences faites aux femmes et aux enfants
- Traite des êtres humains

GÉORGIE EUROPE DE L'EST / ASIE

Le taux de protection global : **15,8%**
Demandes d'asile en 2015 : **799**

Intégrée à la première liste des POS en 2005, malgré un taux de protection global de 18,9 %.

Problématiques principales :

- Tensions en Ossétie du sud et en Abkhazie
- Atteintes à la liberté d'expression et de réunion
- Atteintes aux droits des minorités sexuelles
- Manque d'indépendance et d'efficacité du système judiciaire

GHANA AFRIQUE DE L'OUEST

Le taux de protection global : **4,3%**
Demandes d'asile en 2015 : **24**

Intégré à la première liste des POS en 2005.

Problématiques principales :

- Mauvais traitements et mauvaises conditions de détention
- Violences faites aux femmes
- Traite des êtres humains
- Discrimination et violence contre des minorités ethniques et sexuelles

INDE ASIE DU SUD

Le taux de protection global : **12,9%**
Demandes d'asile en 2015 : **89**

Intégré à la première liste des POS en 2005.

Problématiques principales :

- Mauvais traitements en détention
- Violences basées sur le genre, l'orientation sexuelle, l'ethnie, la religion
- Atteintes à la liberté de la presse
- Exactions commises par des groupes armés locaux
- Corruption et manque d'efficacité du système judiciaire

KOSOVO EUROPE

Le taux de protection global : **20,3%**
Demandes d'asile en 2015 : **3139**

Intégré à la liste des POS en 2011 malgré un taux de protection global de 12,8 %.

Problématiques principales :

- Violences faites aux femmes et aux minorités sexuelles et ethniques
- Traite des êtres humains
- Atteintes à la liberté de la presse
- Corruption et manque d'indépendance du système judiciaire

MACÉDOINE EUROPE DU SUD

Le taux de protection global : **3,6%**
Demandes d'asile en 2015 : **212**

Intégrée à la première liste des POS en 2005.

Problématiques principales :

- Mauvais traitements et mauvaises conditions de détention
- Violences faites aux femmes et aux minorités sexuelles et ethniques
- Atteintes à la liberté de la presse
- Corruption et manque d'indépendance du système judiciaire

MAURICE AFRIQUE DE L'EST

Le taux de protection global : **0%**
Demandes d'asile en 2015 : **16**

Intégré à la première liste des POS en 2005.

Problématiques principales :

- Mauvais traitements et mauvaises conditions de détention
- Violences faites aux femmes et aux minorités sexuelles
- Atteintes à la liberté de la presse

MOLDAVIE EUROPE ORIENTALE

Le taux de protection global : **0%**
Demandes d'asile en 2015 : **30**

Intégrée à la liste des POS en 2011.

Problématiques principales :

- Mauvais traitements et mauvaises conditions de détention
- Corruption et manque d'efficacité du système judiciaire

MONGOLIE ASIE DE L'EST

Le taux de protection global : **22%**
Demandes d'asile en 2015 : **144**

Intégrée à la première liste des POS en 2005.

Problématiques principales :

- Mauvais traitements et mauvaises conditions de détention
- Violences faites aux femmes
- Discriminations contre les minorités sexuelles
- Atteintes à la liberté de la presse

MONTÉNÉGRÓ EUROPE

Le taux de protection global : **6,1%**
Demandes d'asile en 2015 : **105**

Intégré à la liste des POS en 2011.

Problématiques principales :

- Mauvais traitements et mauvaises conditions de détention
- Atteintes à la liberté de la presse
- Discriminations contre les minorités ethniques et sexuelles
- Corruption et manque d'efficacité du système judiciaire

SÉNÉGAL AFRIQUE DE L'OUEST

Le taux de protection global : **34,4%**
Demandes d'asile en 2015 : **381**

Intégré à la première liste des POS en 2005.

Problématiques principales :

- Mauvais traitements et mauvaises conditions de détention
- Atteintes à la liberté d'expression et de la presse
- Violences faites aux femmes et aux enfants (dont excision)
- Corruption et manque d'indépendance du système judiciaire

SERBIE EUROPE

Le taux de protection global : **22,7%**
Demandes d'asile en 2015 : **306**

Intégrée à la liste des POS en 2009, malgré un taux de protection global de 18,9 %.

Problématiques principales :

- Atteintes à la liberté d'expression et de la presse
- Violences et discriminations contre les minorités ethniques et sexuelles
- Corruption et manque d'efficacité du système judiciaire